Gestion de chantiers et d'événements temporaires

Description

Les itinéraires cyclables doivent être assurés lors d'événements exceptionnels comme des chantiers ou des manifestations (festivals, etc.). Dans ce dernier cas, il s'agit également de prévoir un stationnement suffisant. La généralisation du 30 km/h est recommandée lors de chantiers ou d'événements temporaires même si des exceptions à la baisse ou à la hausse peuvent être envisagées selon les cas.

Intérêt

Les itinéraires et le stationnement pour vélos doivent être assurés en cas d'évènements exceptionnels. Il s'agit à la fois de proposer des itinéraires alternatifs et sécurisés (en cas de chantier ou de fermeture de route) et de favoriser l'usage du vélo pour se rendre à de grands évènements.

Enjeux

Lors de chantiers, il n'est pas toujours aisé d'offrir des alternatives convaincantes pour tous les modes de transport en raison d'un espace trop restreint.Lors d'évènements ponctuels attirant un grand nombre de visiteurs, le stationnement pour vélos devrait faire l'objet de communication et être situé à proximité immédiate du lieu des festivités.



Déviation pour cyclistes lors d'un chantier sur le site de l'Hôpital de l'Île à Berne


Signalisation temporaire durant le marché à Lutry


Lors d'un chantier routier à Stiglmaierplatz à Munich, une piste cyclable temporaire est aménagée, marquée clairement au sol et séparée avec des aménagements temporaires du trafic motorisé



Exemple de la Ville de Zurich

La Ville de Zurich a lancé en 2013, dans le cadre de son « Masterplan Velo » un projet pour améliorer la gestion du trafic cycliste lors de chantiers. Dès la phase de planification d'un chantier, le vélo est intégré dans les réflexions et des alternatives attractives sont recherchées. Une signalisation claire rend les déviations facilement compréhensibles.

Références

- Ville de Lausanne (2020). Vélos dans les chantiers. Fiche conseil (disponible sur demande auprès du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics)